



Pot-pourri parlementaire

Nouvelles horloges - chronomètres à l'Assemblée législative de l'Ontario

Smirle Forsyth

Lorsqu'ils prirent place à la Chambre, à 14 heures, le 28 avril 1983, les députés de l'Assemblée législative de l'Ontario s'aperçurent qu'on avait installé de nouvelles horloges électroniques sur les murs est et ouest de la Chambre ainsi qu'une horloge chronomètre au bureau du greffier. Au début, certains députés critiquèrent ces horloges à affichage numérique de 0 à 23; d'autres prétendirent que le clignotement des chiffres indiquant les secondes et l'intensité de la lumière verte des cadrans les dérangent. L'un d'entre eux estima que la Chambre prenait ainsi l'allure d'un centre sportif. Taxant d'aberration ce nouveau système, il en demanda la suppression. Pour sa part un journaliste compara «l'horloge clignotante à affichage numérique installée sur les belles boiseries de l'Assemblée législative... à un dîner avec la reine où les invités portaient des jeans». Mais en dépit de certaines critiques, ce nouveau système reçut l'assentiment de la majorité et il a pris place parmi les autres innovations électroniques (caméras de télévision, microphones et haut-parleurs) installées à la Chambre.

L'installation de ces horloges est le résultat d'une proposition faite en juin 1982 au Conseil de la régie interne. Depuis des années, une horloge installée sur le bureau du Greffier permettait à celui-ci de contrôler la durée de la période des questions, des discours et de la sonnerie d'appel. Mais comme les députés de la Chambre ne pouvaient la voir, il fallait envoyer des notes, faire des signes de la main ou allumer des voyants de diverses couleurs pour leur faire savoir combien de temps il restait pour la période des questions, un discours ou un débat.

Le Conseil entreprit l'étude de cette proposition à la suite d'une visite effectuée à Westminster par les présidents d'assemblée et le Comité permanent de la procédure. À la Chambre des communes et dans les édifices du Parlement de Westminster, des écrans indiquent l'heure et les questions débattues à la Chambre. Comme l'équipement en place à Westminster faisait l'objet de commentaires favorables et que les députés demandaient sans cesse combien il restait de temps pour la période des questions, la proposition fut étudiée par le Conseil puis approuvée.

Le nouveau système a été conçu et fabriqué par *Evertz Microsystems Inc.* de Burlington (Ontario). Un soin particulier a été apporté à la conception et à la fabrication des minuteries et des cadrans pour qu'ils s'intègrent le mieux possible au décor de la Chambre. Les tubes cathodiques des cadrans fixés aux murs de la Chambre, qui ont été fabriqués en Angleterre par *English Electric Valves Company*, sont logés dans des boîtes peintes de la même couleur que les murs. Le sculpteur Robert Kroeker, de Virgil (Ontario), a fabriqué le boîtier de l'horloge située sur le bureau du greffier. En noyer comme le bureau, cette boîte est ornée de rosettes semblables à celles du fauteuil du greffier, qui date de 1832 et constitue l'un des plus vieux meubles de la Chambre.

Cette horloge principale est dotée de deux écrans et de deux claviers; ainsi, le greffier peut en assurer le fonctionnement d'un côté ou de l'autre de la table. Un écran comportant six chiffres de 0,8 pouces de hauteur a été placé sur le bureau du président. Deux écrans comportant six chiffres de 5 pouces de hauteur sont situés au centre des murs est et ouest de la Chambre. Les chiffres de ces écrans apparaissent en vert, cette couleur ayant été choisie parce qu'elle est plus lumineuse que le rouge, le bleu ou le jaune. Ceci est particulièrement important lorsque les projecteurs de télévision sont allumés.

L'unité principale comporte une horloge chiffrée de 0 à 23, trois chronomètres à fins multiples (A, B et C) pour compte normal ou à rebours, une minuterie pour l'étude du budget ainsi qu'une minuterie qui contrôle la sonnerie d'appel au vote dans les édifices de l'Assemblée législative. Toutes les minuteries fonctionnent en heures/minutes et secondes, sauf celle qui minute l'étude du budget, laquelle indique les heures et les minutes seulement. Les données de chaque minuterie apparaissent aussi sur les cadrans fixés aux murs. Une minuterie différente de celle qui donne l'heure sur les écrans fixés au mur peut être réglée à l'avance par un greffier du bureau. Ainsi, le temps qui reste pour la période des questions peut être affiché tandis qu'un greffier règle à l'avance la durée des deux premières interventions sur une résolution d'un simple député ou l'heure probable d'une sonnerie d'appel.

Une minuterie réglée à l'avance et mise en marche pour le compte à rebours s'arrêtera à 0:00:00, puis clignotera pendant quinze secondes avant que l'heure véritable ne réapparaisse. Une minuterie réglée à l'avance comme un chronomètre pourra compter jusqu'à un maximum de 9 heures, 59 minutes, 59 secondes (ou 999 heures, 59 minutes dans le cas de la minuterie pour l'étude du budget), puis clignotera un certain temps et redonnera finalement l'heure réelle, comme dans le premier cas.

L'horloge est aussi programmée pour la sonnerie d'appel au vote, et ce, de trois façons. La minuterie de la sonnerie peut être réglée à l'avance et déclenchée selon les besoins. Lorsque la minuterie est déclenchée, la cloche retentit jusqu'à ce que le cadran marque 0:00:00. Il y a ensuite un clignotement pendant 15 secondes, puis les cadrans redonnent l'heure réelle. Comme on peut compter les présences pour le quorum n'importe quand et que la sonnerie doit être déclenchée dès que le président de la Chambre ou du co-

mité plénier appelle les députés si un quorum n'est pas atteint, l'horloge principale comporte un programme de chronométrage spécial. En pressant le bouton «marche», le temps pendant lequel la sonnerie se fera entendre est automatiquement affiché et les minuteries et la sonnerie déclenchées. Dans les cas où l'appel de la sonnerie n'est pas limité dans le temps, la sonnerie peut être contrôlée manuellement à partir du bureau. En pareilles circonstances, on affiche habituellement l'heure réelle pendant que la sonnerie retentit. Si une défectuosité technique empêche d'actionner ou de contrôler la sonnerie à partir

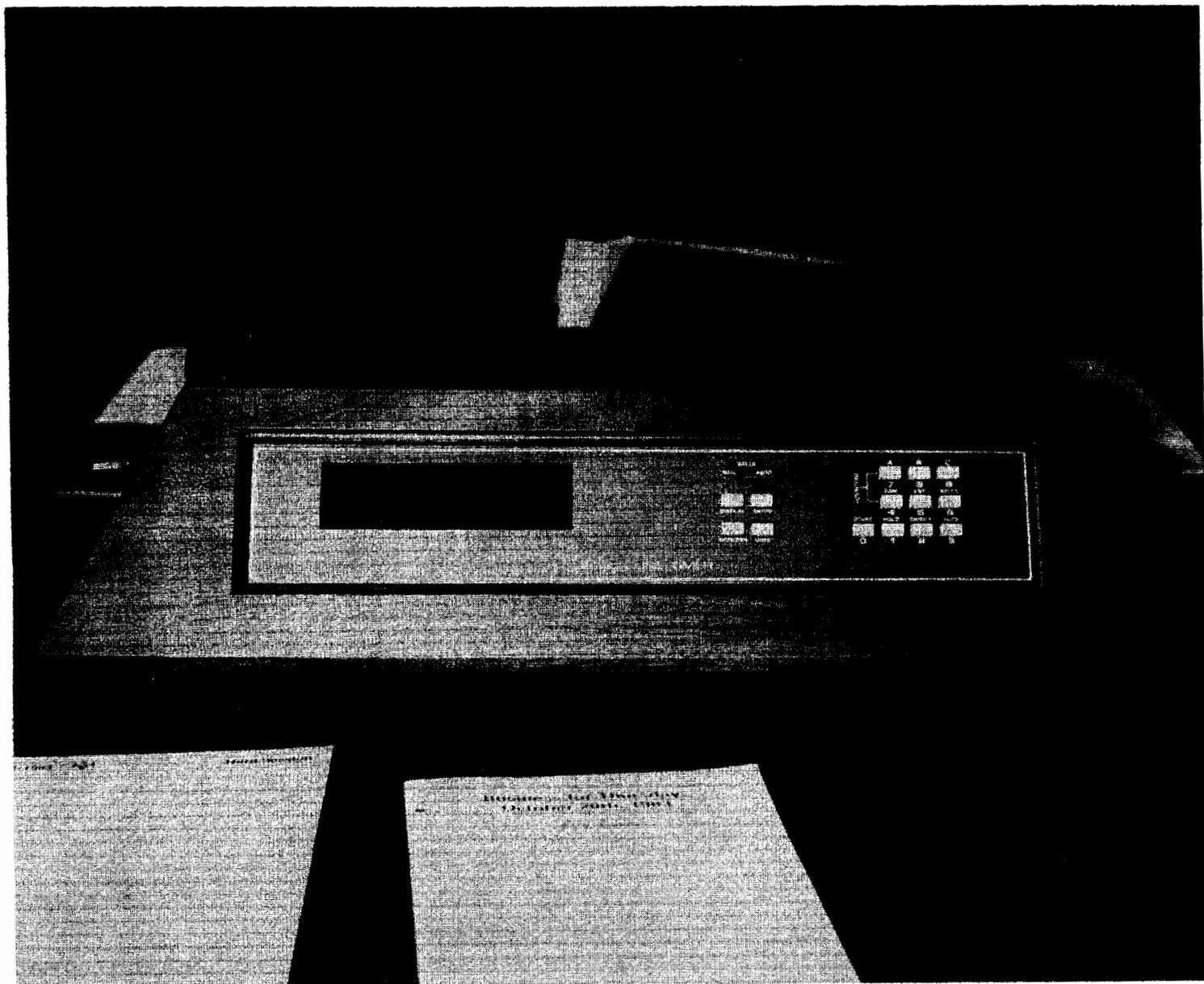
du bureau, un bouton de commande situé à l'entrée de la Chambre permet de mettre en marche ou d'arrêter la sonnerie.

Pour toutes les minuteries, le temps affiché peut être arrêté en pressant le bouton «arrêt» ou en déclenchant une autre fonction. Pour empêcher que quelqu'un n'endommage les minuteries lorsque la Chambre ne siège pas, les claviers peuvent être bloqués. Pour les débloquer, il faut utiliser un code spécial. Un autre dispositif permet de couper le courant qui alimente les cadrans muraux, ce qui devrait permettre d'en doubler la durée utile. L'intensité de la lumière émise peut également

être réglée, ce qui permet aussi d'augmenter la durée utile des cadrans.

Pour empêcher que les données emmagasinées dans les diverses minuteries ne se perdent en cas de panne d'électricité, une pile interne rechargeable peut prendre la relève pendant dix heures. Une pile externe peut aussi être utilisée si la panne se prolonge.

Ce nouveau système n'a toutefois pas remplacé la vieille horloge située au-dessus de la tribune du président et qui orne les murs de la Chambre depuis les quatre-vingt-dix dernières années.



La nouvelle horloge-chronomètre.